



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 30 OCTOBRE 2023, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL**

Sont présents les Conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre	M. Stéphane Fillion
Mme Francine Garneau	M. Luc Lachance
M. Denis Tanguay	Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières, mairesse.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h30.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prévus.

2. Ordre du jour

180-10-2023

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Embauche d'un employé occasionnel journalier
- 5) Embauche d'un employé occasionnel au déneigement
- 6) Formation comité ressources humaines
- 7) Décorations Noël Complexe municipal
- 8) Levée de l'assemblée

3. Période de questions

Aucune question

4. Embauche d'un employé occasionnel journalier

181-10-2023

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'évaluer la nécessité d'embaucher un employé occasionnel comme journalier.

Qu'une offre d'emploi soit publiée dans le cas où cette ressource s'avèrerait nécessaire.

5. Embauche d'un employé occasionnel au déneigement

182-10-2023

CONSIDÉRANT QUE le poste permanent au service des travaux publics n'a pas encore été comblé;

CONSIDÉRANT QUE M. Benoit Tremblay, offre ses services à la municipalité, en attendant qu'une personne soit officiellement embauchée;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci pourrait également, dans la mesure où il est disponible, remplacer les employés réguliers en cas de grosse tempête et de dépassement des heures de conduite;

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'embaucher M. Benoit Tremblay à titre de chauffeur occasionnel pour le service de déneigement.

6. Formation comité ressources humaines

183-10-2023

CONSIDÉRANT le désir des membres du conseil de former un comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE selon le Code municipal, le conseil municipal a un pouvoir décisionnel en matière de recrutement et qu'il lui revient de nommer ses fonctionnaires et employés et d'établir leur condition de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité ressources humaines consisterait à faire des **recommandations** au conseil municipal dans le cadre d'un processus d'embauche;

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

De former un comité ressources humaines composé de la directrice générale, de la mairesse, de deux conseillers. Le responsable des travaux publics pourra se joindre au comité, au besoin.

Que le rôle du comité ressources humaines se limite à participer au processus d'embauche et à faire des recommandations au conseil municipal.

Que les tâches suivantes soient réalisées par le comité ressources humaines :

- Rédaction d'offres d'emploi qui devront être soumises au conseil pour approbation;
- Participer aux entrevues de sélection;

7. Nomination responsable(s) comité ressources humaines

184-10-2023

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

De nommer Mme Francine Garneau et Mme Lorie Gosselin Côté
responsables du comité ressources humaines.

Que leur mandat soit fixé pour une durée de deux ans.

8. Décorations Noël Complexe municipal

185-10-2023

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, à
procéder à l'achat de certaines décorations de Noël pour le
complexe municipal, pour un budget maximal de 300 \$.

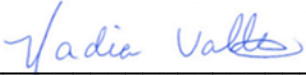
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

186-10-2023

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20h06.

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal. »



Mairesse



Greffière-trésorière